|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PREREQUIS** | **Détail du prérequis** | **Reconnaissance de Niveau 2** | **Propositions** |
| **1 - Portage du projet** | Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale | Présence d’au moins un(e) élu(e) référent(e) | **Exigences minimales*** Cas d’une collectivité territoriale ou d’un groupement de collectivités territoriales (dont PNR) : au moins 1 élu référent identifié avec sa fonction
* Autres cas : fournir un document attestant l’engagement d’au moins une collectivité

**Recommandé*** Cas d’une collectivité territoriale ou d’un groupement de collectivités territoriales (dont PNR) :
* L’élu référent est président ou vice-président
* Associer au pilotage le président et les autres élus en charge des thématiques solidarité/précarité, transition écologique, déchets, agriculture, développement économique…
* Autres cas : le porteur de projet fournit une délibération d’au moins une collectivité impliquée dans le portage du projet et de toutes les collectivités partenaires du PAT
 |
| Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux*Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu’un seul PAT* | Mobilisation des services travaillant sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse, en lien avec le plan d’actions (*cf.* critère 2) | **Exigences minimales*** Démontrer la légitimité de longue date du porteur en matière de transition agro-écologique, alimentaire et en développement local
* Démontrer la capacité à réunir et faire travailler les acteurs de son territoire (par exemple, éléments d’explication de la méthodologie de projet : RACI, processus, calendrier et feuille émargement des instances de pilotage...)
* Démontrer l’articulation inter-services
* Associer les différents référents (élus et techniques) au comité de pilotage

**Recommandé*** Fournir les statuts ou documents démontrant la pertinence de la structure à porter le projet (autres cas que collectivité ou assimilés)
* Bien identifier les compétences du porteur de projet sur l’alimentation et ses complémentarités avec d’autres acteurs dont les partenariats sont en cours ou prévus
* Identifier un référent par service sur le PAT
* Constituer une équipe projet inter-services associant notamment DGS et/ou DGA
 |
| **2 - Démarche collective et concertée, avec engagement des acteurs du territoire et/ou partenaires** | Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l’État... | Signature des documents attestant de l’engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique) | **Exigences minimales*** Fournir des lettres d’engagement des partenaires précisant, en lien avec le plan d’actions :
* les actions visées
* l’implication et le rôle des partenaires
* le type de partenariat,

**Recommandé*** Définir clairement l’implication et le rôle des partenaires dans les fiches actions
* Fournir les conventions de partenariat identifiant clairement les actions entrant dans le cadre du PAT le cas échéant

**A consulter**Tableau Excel listant les acteurs à associer au PAT sur le site de la DRAAF |
|  | Opérationnalité du dispositif d’association des communes du territoireA revoir dans le cadre de la révision de l’IT | **Exigences minimales*** Prévoir de communiquer au minimum une fois par an sur l’avancement du PAT dans les instances ad hoc, en Conseil communautaire pour les EPCI ou assimilés (procès-verbal à l’appui)

**Recommandé*** Avoir au moins 1 référent élu et/ou technique par commune/EPCI ou assimilés
* Communiquer sur le PAT vers les communes/EPCI ou assimiés via un/des outil(s) de communication dédié(s) (fréquence à déterminer)
* Réunions régulières de suivi avec les communes/EPCI ou assimilés du territoire
 |
| Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus | Engagement à mettre à jour sa fiche PAT sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, évènements, etc.)Existence d'une communication large vers le territoire (évènement, newsletter, présence du PAT à des évènements du territoire, etc.) | **Exigences minimales*** Mettre à jour sa fiche PAT au minimum 1 fois par an
* Communiquer sur le PAT sur le site Internet du porteur de projet en intégrant le lien avec la fiche PAT du portail France PAT

**Recommandé*** Etablir un plan de communication quels que soient les médias (site Internet, newsletter communes et habitants, réseaux sociaux, encarts publicitaires, etc.)
* Associer les communes/EPCI ou assimilés comme relais d’informations sur le territoire
 |
| **3 – Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.** | Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s’articule avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PLU(i), PEDT, PLPDMA etc.) | Description détaillée de l'articulation et de la cohérence du projet avec les schémas structurants.Association des coordonnateurs de ces dispositifs à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT | **Exigences minimales*** Faire une synthèse (fiche, tableau, schéma, autres…) des actions des autres schémas territoriaux qui contribueront au PAT (ex : amélioration des pratiques agricoles dans le PCAET)
* Fournir une liste des coordonnateurs et préciser les modalités de participation aux instances du PAT
 |
| Le projet s’articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable (PRAD, PRPGD, SRADDET, PRSE, PRS)et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL), le cas échéant | Mention et analyse des programmes régionaux en lien avec le diagnostic et les actions du PAT | **Exigences minimales*** Prendre connaissance des programmes régionaux et s’engager à conduire des actions en cohérence

**Recommandé*** Détailler action par action les liens entre les programmes régionaux et PAT

**A consulter**Fiches détaillant les actions en lien avec l’alimentation du SRADDET, PRSE et PRS |
| **4 - Coopération inter-PAT** | Le PAT s’inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins, le cas échéant. Dans le cas spécifique des PAT départementaux, organisation de l’articulation des plans d’action et de la gouvernance avec et entre les PAT infra | Invitation des PAT supra, infra et voisins à la gouvernance, le cas échéantIntégration et contribution aux dynamiques de mise en réseau des PAT : réseau national, réseau régional et réseau départemental (le cas échéant)Dans le cas d’un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d’une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s’il existe | **Exigences minimales*** Inviter les PAT supra et infra aux COPIL le cas échéant
* Préciser le nombre de réunions prévisionnelles (départementales, régionales, nationales…) auxquelles le chargé de mission a participé ou participera

**Recommandé*** Articuler les actions avec les PAT supra et infra
* Inviter les PAT voisins aux COPIL, le cas échéant
* Articuler les actions avec les PAT voisins, le cas échéant
* Participer aux réunions nationales et régionales (CRALIM, carrefour des PAT, réunions du réseau régional des PAT…)
* Participer activement aux réseaux de PAT (par ex., lors d’évènements nationaux ou régionaux, être force de proposition sur les sujets techniques, être volontaire pour partager ses retours d’expériences, accueillir l’évènement…)
 |
| **5- Suivi systémique des actions et des partenariats****(*cf.* ANNEXE B)** | Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC, référencées en **ANNEXE B** | Suivi d’au moins un indicateur par thématique SNANC et fixation d’un objectif quantitatif par indicateur sélectionné100% des restaurants collectifs sous la responsabilité du porteur de PAT inscrits sur « ma cantine », et ayant télédéclaré à partir de 2025NB : Le PAT peut mentionner dans son dossier tout autre indicateur complémentaire suivi et son objectif, par thématiqueDès lors qu’une structure porteuse et/ou partenaire du PAT possède la compétence restauration collective, le PAT doit suivre l’indicateur 8.0 en complément d’au moins un indicateur de la thématique « Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim »  | **Exigences minimales** * Suivre au moins un indicateur par thématique SNANC
* Fixer au moins un objectif quantitatif par indicateur sélectionné

**Recommandé*** Fixer des objectifs « SMART » : Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes, Temporellement définis (Attention aux indicateurs trop vagues ou difficilement mesurables, par exemple éviter les formulations type « Améliorer les conditions de vie des publics précaires »)
 |
| **CRITÈRES** | **Détail du critère** | **Niveau 2** | **Propositions** |
| **1- Diagnostic partagé** | Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :- données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution,- données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques- données relatives à l’environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé, - recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives | Diagnostics réalisés, partagés aux membres du COPIL et aux acteurs du PAT et éventuellement mis à jour | **Exigences minimales*** Avoir conduit un diagnostic incluant notamment les thématiques suivantes :

- analyse de l’offre et la demande agricole et agroalimentaire- matrice AFOM du territoire- diagnostic de la restauration collective- diagnostic de précarité alimentaire réalisé ou prévu* Rendre disponible le diagnostic sur le site Internet de la collectivité et sur la fiche PAT
* Partager les résultats du diagnostic en COPIL

**Recommandé*** Mettre en place ou initier un diagnostic de la restauration collective tous secteurs confondus
* Mettre en place ou initier un diagnostic de vulnérabilité agricole et alimentaire du territoire
* Mettre en place ou initier un diagnostic de santé du territoire (lien à faire avec le CLS le cas échéant)
* S’appuyer sur les outils CRATer et PARCEL (Territoires fertiles) pour le diagnostic du territoire
* S’appuyer sur l’outil Soliguide sur le volet précarité alimentaire
* Partager les résultats du diagnostic dans d’autres instances que le COPIL et par d’autres canaux (presse, forum, etc.)

**Rédhibitoire*** Diagnostic ne portant que sur le volet agricole
* Pour le diagnostic de précarité alimentaire, une simple énumération des structures d’aide alimentaire agissant sur le territoire (important de présenter également leur dynamique)

**A consulter*** Soliguide : <https://soliguide.fr/fr>
* Territoires Fertiles : <https://territoiresfertiles.fr/>
 |
| **2 - Mise en œuvre d'actions opérationnelles** | Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet. Une trame de plan d’actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l’architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr) | Plan d'actions délibéré comprenant le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC, dont obligatoirement au moins une action dans les thématiques suivantes (y compris à travers les partenariats, *cf.* prérequis 3)- économie alimentaire : développement de filières territorialisées vers un changement de pratiques agricoles et le développement de labels publics (maillons amont, central et aval) ;- justice sociale : lutte contre la précarité alimentaire ;- éducation alimentaire auprès des jeunes ;- restauration collective : approvisionnements en produits durables et de qualité (loi EGAlim) ;- nutrition et santé : promotion de la santé publique ;- environnement : lutte contre le gaspillage alimentaire ; préservation des ressources, de la biodiversité et/ou du climat ; adaptation. | **Exigences minimales*** Fournir le plan d’actions détaillé avec pour chaque action : les partenaires cibles, le budget prévisionnel, les moyens humains et les indicateurs de suivi (fiches actions le cas échéant)

**Recommandé*** Faire de manière systématique le lien entre le diagnostic et les actions mises en place

**Rédhibitoire*** Absence de délibération
* Actions ponctuelles, incohérentes entre elles et qui ne démontrent pas d’une réelle stratégie du projet sur le long terme
* Aucune action de déploiement ou d’accompagnement à l’utilisation de la plateforme « ma cantine » auprès des cantines sous la responsabilité du porteur de PAT
 |
| **3 - Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents** | Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s’inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d’animation adéquats | Gouvernance en place, effective et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues : la gouvernance doit être élargie et partagée, représentative de tous les axes de travail du plan d’actions | **Exigences minimales*** Lister et décrire les différentes instances de gouvernance (rôle, composition, fréquence des réunions…)
* Fournir une liste des membres de chaque instance
* Inviter les services institutionnels au COPIL, a minima DRAAF, ADEME, DDTM, DDETS

**Recommandé*** Schéma de la gouvernance
* Inviter les autres services institutionnels au COPIL : DREETS, ARS/DD-ARS…

**A consulter**Tableau Excel listant les acteurs à associer au PAT sur le site de la DRAAF |
| Mise à disposition (engagée ou prévue) d’au moins 1 équivalent temps plein pour l’animation et la coordination, a minima sur 5 ans(engagement sur l’honneur – intégrant un cofinancement par l’Etat le cas échéant) | **Exigences minimales*** Au moins 1 équivalent temps plein sur 5 ans (sauf cas particulier à justifier) dont au moins une personne ayant un rôle de coordination
* Lister, le cas échéant, les personnes travaillant sur le projet (fonctions, actions menées, temps dédié…)

**Recommandé*** Au moins 1 personne à temps plein sur 5 ans assurant l’animation et la coordination
 |
| Plan de financement réalisé, engagements financiers acquis ou prévus (avec les délibérations afférentes) | **Exigences minimales*** Fournir une délibération annexant le budget prévisionnel sur 5 ans
* Fournir un budget prévisionnel adossé au plan d’actions identifiant les sources de financements acquises ou prévus
 |
| **4 - Dispositif d'évaluation de l'impact du projet** | Dispositif d’évaluation et de suivi permettant d’inscrire le projet dans une démarche d’amélioration continue | Validation d’une méthode, couplée à des indicateurs de suivi et d’évaluation pertinents, dont ceux prévus en annexe B | **Exigences minimales*** Avoir choisi une méthode d’évaluation et indiquer laquelle (interne ou externe)

**A consulter :**Page Internet France PAT : <https://france-pat.fr/publications_rnpat/presentation-des-travaux-evalpat-effectue-par-le-rnpat/> |